

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

**Séance du 18 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le dix huit septembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 13/09/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOUX Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOUX Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, DUSSERT Sandrine, MATHON Colette, OUGIER Isabelle

Etaient absent : Pascal GARNOT donne pouvoir à Robert VEYRAT

**Délibération N° 2017- 31**

**Convention entre la Communauté de Communes de l'Oisans et la commune du Freney d'Oisans pour l'entretien route Col de Cluy.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Oisans a repris les compétences relatives aux travaux d'aménagement de pistes dites d'intérêt communautaire par délibération du 25 mars 2010.

En raison de la difficulté à mettre en place l'entretien sur ces pistes, notamment en fonction des aléas climatiques, il est proposé de déléguer cette mission à la commune du Freney d'Oisans pour la piste du Col de Cluy.

La commune du Freney d'Oisans met à disposition à la CCO, des agents communaux et véhicule pour assurer uniquement l'entretien courant (nettoyage des traversées de voirie, des rigoles et des buses).

La CCO remboursera annuellement le coût de cette mise à disposition sur présentation de justificatif.

Cette convention est conclue pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention entre la Communauté de Communes et la commune du Freney d'Oisans pour l'entretien de la route de Cluy
- **Autorise** à signer la convention

*Suffrages exprimés 11 - Pour 11 - Contre 0 - Abstention : 0*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

